

Journal du Relais Petite Enfance Itinérant du plateau Est de Rouen

Numéro 11, septembre 2024



Sommaire

- 3- Edito
- 4- Jean Epstein
- 6- Le change de l'enfant
- 9- La mensualisation
- 12- Activités à faire soi-même
- 14- La vie du Relais
- 15- Dates à retenir



Avec ce 11^{ème} numéro du journal du RPE, nous vous accompagnons jusqu'à l'hiver prochain.

Le début d'année 2024 a été riche en propositions. Nous avons fêté le Carnaval avec le multi-accueil de Mesnil Esnard, Pâques avec celui de Franqueville Saint Pierre et la fête de la musique avec celui de Belbeuf.

En mars la semaine de la petite enfance, en collaboration avec la Protection Maternelle et Infantile, a eu beaucoup de succès. Lors de cette semaine, nous avons proposé des activités comme le massage, le portage des enfants, des parcours psychomoteurs, des histoires lues, de l'éveil musical et une activité créative.

Les parents ont également été conviés à cette semaine de la petite enfance. Des thèmes sur le jeune enfant ont été abordés, comme le sommeil, l'alimentation, le jeu de l'enfant, le danger des écrans et les petits maux des enfants.

Depuis le 25 mars 2024, une nouvelle animatrice est arrivée au sein du relais, Mme Camille Brebion/Jourdan, Infirmière DE de formation.

Elle est la deuxième animatrice du RPE avec Mme Micheline Leclerc, éducatrice de jeunes enfants de formation. Nous vous accueillons chaque matin pour des ateliers d'éveil, destinés aux enfants et aux assistants maternels.

Nous vous demandons de vous inscrire au préalable. Depuis le mois de mai un dédoublement de certaines matinées est effectué afin de créer un espace plus propice à l'échange, à la découverte, des matinées qui se déroulent en groupe plus restreint. A partir de septembre, il vous sera proposé un planning où sera visible directement les matinées d'éveil dédoublées sur le mois. Ainsi lors de vos inscriptions, nous vous demanderons de bien nous informer sur le lieu de la matinée d'éveil à laquelle vous souhaiteriez participer.

Nous vous demanderons de bien préciser votre effectif d'enfants. Cela permettra au plus grand nombre d'entre vous de participer aux différents ateliers. Nous avons bien évidemment conscience qu'il est parfois difficile de connaître précisément son effectif d'enfants présents.

Lors de ces matinées, nous vous proposons diverses activités manuelles, sensorielles et motrices. Nous proposons également différents jouets mis à la disposition des enfants avec divers univers adaptés à chaque tranche d'âge.

Le planning vous offre également différentes sorties en extérieur (Bois du Roule, Bois de Bagnères, Jardin des plantes, Parc des Authieux ...).

Ces sorties concourent à ce que les enfants s'ouvrent vers le monde, observent, touchent et sentent la nature qui les entourent.

L'intérêt de ces matinées est aussi de favoriser les rencontres entre professionnels de la petite enfance. Ce qui contribue à faire évoluer les pratiques professionnelles. Ainsi, les observations croisées des enfants par les professionnels permettent de répondre au mieux aux différents besoins de ceux-ci. C'est également bénéfique pour les enfants qui rencontrent d'autres enfants et d'autres adultes.

Comme chaque année, dans le cadre de la professionnalisation des assistants maternels, 19 Relais Petite Enfance de l'agglomération de Rouen ont travaillé en collaboration pour vous proposer la 14^{ème} édition de la Journée de réflexion professionnelle des assistants maternels. Elle aura lieu le samedi 16 novembre 2024, à la Halle aux Toiles de Rouen, avec pour thème:

« Regarde-moi, je suis un explorateur »

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés. Nous vous présentons dans ce journal Jean Epstein qui est conférencier et qui sera présent lors de cette journée.

Jean Epstein

« L'enfant apprend d'abord en aimant puis en explorant ».

Psychosociologue, Jean Epstein est, depuis 1974, spécialiste des questions relatives au développement de l'enfant et de l'adolescent et l'un des experts-référents des modes d'accueil du jeune enfant en France comme à l'étranger.

« Depuis 1974, je me suis engagé dans une démarche professionnelle recherche-action, basée sur trois axes :

- La construction des repères chez l'enfant. Le cœur de mon travail porte sur le lien entre petite enfance et adolescence. Et ce, dans la mouvance que dessinait Dolto, qui disait : « *Une société n'a de valeur qu'en fonction de ce qu'elle choisit de donner à ses enfants* », ou encore : « *Il coûte moins cher d'aider un enfant et une famille à se construire plutôt que d'attendre qu'ils dysfonctionnent pour les soigner* ». Un credo qui avait mené à la création des « maisons vertes », en 1978.
- L'évolution de la famille et la place de l'enfant dans la famille.
- L'évolution des pratiques éducatives sur le terrain, aux côtés des professionnels.

Pourquoi avoir tant écrit sur le rôle essentiel du jeu dans le développement et les apprentissages chez le jeune enfant ?

Pendant des centaines d'années, l'erreur pédagogique commune a été de dire : « *D'abord il faut apprendre, cela permet de comprendre, et après il faut aimer* ». [Les neurosciences](#) nées il y a une quarantaine d'années, n'ont fait que confirmer ce qu'avaient intuitivement senti, dès le début du 20ème siècle, les penseurs des pédagogies nouvelles, à commencer par Maria Montessori. A savoir que c'est exactement le contraire : d'abord, il faut faire aimer, ensuite laisser explorer, et c'est seulement ensuite que l'enfant finit par apprendre. Il faut laisser un enfant s'ennuyer et trouver lui-même les astuces pour s'en sortir.



Le jeu constitue l'alpha et l'oméga de l'univers de l'enfant. Un enfant joue 24 heures sur 24, il joue ses joies, ses peines, ses peurs : tout est jeu chez un enfant. Le jeu alimente sans arrêt le type de développement d'un enfant, au même titre que son développement alimente son jeu. Comme Montessori en son temps, je pense qu'il ne faut pas imposer à l'enfant des activités, mais lui en proposer dans les directions qu'il aime. Un enfant ne joue pas pour apprendre, mais il apprend « parce » et « par ce » qu'il joue. Il faut lui proposer des choses très variées, mais surtout ne pas chercher à exploiter le jeu à des fins d'apprentissage, sous peine de le dégoûter. Et sans tomber dans les deux écueils éducatifs actuels : chercher à faire entrer tous les enfants dans le même « moule » et les sur-stimuler, dans une recherche constante de la performance. »

Extrait d'un article rédigé, à la suite d'un entretien de Jean Epstein, par Catherine Piraud-Rouet.

Bibliographie :

- * Jean Epstein est l'auteur d'une douzaine d'ouvrages, dont *L'explorateur nu : plaisir du jeu, découverte du monde*, Les Editions universitaires (1999);
- * *Comprendre le monde de l'enfant* (2010),
- * *Le jeu enjeu* (2011), *Histoires de petits- grands – A l'usage des adultes qui se posent des questions* (2013), chez Dunod;
- * *Assistentes maternelles, un monde extraordinaire* (2018)
- * et *Un, deux, trois, soleil : Agir contre la violence ordinaire*, Philippe Duval Editions (2019).
- * *Jouer dehors, explorer la nature* (2021), chez Duval.

Le change d'un enfant

Changer la couche est un temps d'échange privilégié entre l'enfant et l'adulte.

Ce moment de partage est à la fois un soin technique où des règles d'hygiène strictes doivent être respectées, mais également un moment où le respect de la pudeur et de l'autonomie de l'enfant doivent être pris en compte favorisant ainsi le bien-être de l'enfant.

Ce soin nécessite que l'adulte soit disponible pour l'enfant. Le change doit donc être un soin réfléchi et pensé tant dans sa réalisation, que dans le choix du lieu où il sera réalisé. Toujours avoir à l'esprit que tout doit être à portée de main !

Lors du change de la couche de l'enfant, il faudra aussi prendre en compte son développement psychomoteur, son autonomie et lui expliquer ce qui lui est fait et pourquoi.

Deux techniques de changes possibles en fonction de l'âge et des acquisitions:

- **En position allongée**

Le change se fera en position allongée pour les plus petits. Il faudra accompagner l'enfant en lui apportant la sécurité émotionnelle et physique nécessaire pour vivre au mieux ce moment.

Il n'est plus recommandé de soulever un enfant par ses jambes pour effectuer le changement de couche. Il s'agira d'accompagner l'ensemble de son corps en le faisant pivoter sur le côté pour respecter son développement psychomoteur.

Comme le dit Bougribouillon: « ces gestes et accompagnement de l'enfant sont aussi valables lorsque l'on prend ou pose un bébé au sol: soutien par la base et enroulement, c'est toute la journée dès qu'on manipule bébé ».

- **En position debout**

Lorsqu'un enfant a acquis la position debout de façon stable et autonome, pourquoi ne pas proposer un change debout !

Cela permettra également de le rendre acteur du soin, en le sollicitant pour certaines étapes (retrait du pantalon, mouiller le gant, jeter à la poubelle la couche...).

Ainsi ses acquisitions seront valorisées, il développera son autonomie, sa confiance en lui-même et commencera à prendre soin de lui, tout en prenant conscience de son corps.

Ce soin est aussi un moment privilégié dans votre relation et peut être utilisé pour favoriser l'éveil de tous les sens. Il permettra de mettre des mots sur les parties du corps en expliquant les étapes de celui-ci, tout en étant rassurant, respectueux de son intimité, disponible et à l'écoute de ses besoins et de son consentement.

Il vous permettra également à vous professionnels d'avoir ce regard observateur notamment sur son intégrité physique, les différents maux qu'il peut avoir, ses réactions et acquisitions.

Sources :

- <https://bougribouillons.com/changer-la-couche/>
- <https://assistantsmaternels35.fr/page/le-change-un-temps-d-echange>
- <https://www.petitmaiscostaud.fr/le-change-debout/>
- <https://lesprodelapetiteenfance.fr/vie-professionnelle/paroles-de-pro/chroniques/les-chroniques-de-laurence-rameau/prendre-le-temps-lexemple-des-changes-par-laurence-rameau>



LE CHANGE DANS LE RESPECT



Le tout-petit naît dépendant physiquement. Par nos gestes, nous lui apportons la sécurité, la relation et le soin. Lors du change, il est important de prendre son temps, de communiquer et de manipuler l'enfant avec respect.

POSER L'ENFANT

Pour les tout-petits, on accompagne l'enfant avec son corps, la base et la tête bien soutenues.



Sécurisé,
accompagné



Pour un bébé plus grand, on l'approche du matelas (ou du sol) face avant, puis on fait pivoter l'enfant.

Activité de son
mouvement



CHANGER LA COUCHE

Pour la toilette, la couche ou les vêtements, on bascule le bassin pour mettre l'enfant sur le côté.



Pour faire de ce moment un plaisir, on peut jouer, nommer les parties du corps, prévoir un petit objet à explorer, chanter...



corps respecté,
hanches protégées

Respecter le corps de l'enfant, par des gestes doux et attentifs, c'est lui offrir l'estime qu'il mérite en lui ouvrant la voie vers l'estime de soi.

La mensualisation

Calculer le salaire de l'assistant maternel



La mensualisation : une obligation légale

Que l'accueil soit sur 52 semaines sur une période de 12 mois consécutifs ou sur 46 semaines ou moins sur une période de 12 mois consécutifs (CDI) ou qu'il s'effectue dans le cadre d'un remplacement de l'assistant maternel absent (CDD), le salaire de l'assistant maternel est **obligatoirement mensualisé**. La base de la rémunération mensuelle est alors indépendante du nombre de jours que comporte le mois considéré. Les heures d'accueil ne sont jamais rémunérées au réel.

Au titre de la mensualisation, le salarié perçoit une rémunération identique chaque mois. Ainsi, quel que soit le type d'accueil et de contrat (CDI ou CDD), le salarié perçoit tous les mois le même salaire, y compris pendant les semaines programmées de non présence de l'enfant.

Le paiement du salaire mensualisé doit intervenir à date fixe chaque mois et à terme échu. La date du paiement doit être prévue dans le contrat de travail.

Une mensualisation calculée sur une période de 12 mois consécutifs à partir de la date d'embauche

Que l'accueil soit sur 52 semaines ou sur 46 semaines ou moins (CDI) ou qu'il s'effectue dans le cadre d'un remplacement de l'assistant maternel absent (CDD), la mensualisation est nécessairement calculée sur 12 mois à compter de la date d'embauche.

La mensualisation est indépendante de la durée prévisionnelle ou réelle de l'engagement. Ainsi, la mensualisation d'un assistant maternel embauché en CDD pour une durée de 6 mois sera tout de même calculée sur une base de 12 mois consécutifs.

Accueil sur 52 semaines ou sur 46 semaines ou moins sur une période de 12 mois consécutifs ?

Il est donc crucial pour déterminer la mensualisation de votre salarié d'identifier si l'accueil relève d'un contrat signé sur 52 semaines ou sur 46 semaines ou moins. Autrement dit, ce sont vos besoins en termes d'accueil qui vont dicter le type de contrat et la mensualisation qui s'y adossera.

Accueil sur 52 semaines, sur les 52 semaines civiles que compte une année, au moins 47 semaines sont dévolues à l'accueil de l'enfant et 5 semaines maximum relèvent du régime des congés payés sous réserve de leur acquisition.

Par conséquent, l'assistant maternel accueille l'enfant toute l'année sauf lorsqu'il prend son droit à congés.

Accueil sur 46 semaines ou moins, l'accueil s'effectue nécessairement sur moins de 47 semaines.

Pour définir le nombre de semaines programmées servant de base de calcul à la mensualisation, il convient de déduire des 52 semaines :

-les semaines de non présence de l'enfant,

-et le droit à repos du salarié de 5 semaines correspondant pour partie à ses droits à congés payés acquis et pour partie à un droit à congés sans solde.

Il convient donc de planifier sur une période de 12 mois consécutifs à compter de la date d'embauche, les semaines de travail et de non travail de l'assistant maternel.

Ainsi, par exemple, si l'employeur souhaite ne pas confier son enfant durant 7 semaines et que l'assistant maternel souhaite bénéficier de son droit à repos de 5 semaines dont 2 semaines coïncident entre elles, la mensualisation sera calculée sur la base de 42 semaines d'accueil (CDI sur 46 semaines ou moins) :

$52 \text{ semaines} - 10 * \text{semaines} (*7 \text{ semaines employeur} + 5 \text{ semaines salarié} - 2 \text{ semaines communes}) = 42 \text{ semaines.}$

En cas d'un remplacement d'un salarié absent (CDD),

il faut calculer la mensualisation sur la base de 52 semaines sur une période de 12 mois consécutifs qu'elle que soit la durée du contrat de travail.

Un salaire horaire brut de base minimum à respecter

Dès qu'il respecte le minima statutaire et conventionnel, le taux horaire d'accueil est librement négocié par les parties.

Il ne peut être prévu par anticipation dans le contrat de travail une réévaluation automatique de ce taux horaire (l'indexation sur le SMIC est illégale).

Un salaire mensuel brut de base conventionnel

La mensualisation sur 52 semaines est établie selon la formule suivante :

Nombre d'heures de travail par semaine x 52 semaines/ 12 mois = nombres d'heures de travail par mois x salaire horaire brut.

La mensualisation sur 46 semaines ou moins est établie selon une autre formule :

Nombre d'heures de travail par semaine x nombre de semaines programmées / 12 mois =

Nombre d'heures de travail par mois x salaire horaire brut.

La mensualisation en cas de remplacement d'un salarié absent est établie selon la même formule que la mensualisation sur 52 semaines :

Nombre d'heures de travail par semaine x 52 semaines/ 12 mois = nombres d'heures de travail par mois x salaire horaire brut.

Rappel : le nombre d'heures d'accueil hebdomadaire prévu dans le contrat de travail doit respecter les durées maximales hebdomadaires de travail prévues à l'article L.423-22 du CASF et à l'article 96.3 de la Convention Collective Nationale (CCN) applicable à la profession.

- Fiche mensualisation proposée par la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités de Haute Garonne, DDETS31.

Bacs sensoriels

- Matériels

- Toutes sortes de contenants;
- Différents objets, jouets, textures pour chaque bac;
- Possibilité de proposer des aliments comestibles.

Il est aussi possible lors d'une balade, de proposer aux enfants de ramasser différentes trouvailles à disposition dans la nature. Elles permettront de composer les bacs (nommer les différents éléments, observer, toucher, sentir).

- Intérêt pour l'enfant :

- Eveil et développement des 5 sens de manière autonome;
- Découverte de textures, couleurs, odeurs sur différents thèmes, ce qui favorise la motricité fine par la manipulation.
- Stimulation de l'imagination.
- Compréhension du monde et développement du langage (par la variété des thématiques proposées).

- Installation :

Au sol, sur table, en intérieur ou extérieur il est possible d'y installer un bac,

Privilégier le sol pour les plus petits.

Au fur et à mesure des saisons, des envies... une quantité illimitée d'éléments peuvent créer un bac sensoriel.

Toujours avoir à l'esprit de proposer des **éléments adaptés** à la tranche d'âge et aux acquisitions de l'enfant, afin d'assurer une sécurité totale et ainsi permettre à l'enfant d'être plus autonome dans sa découverte.



Peinture gonflante faite maison

- Ingrédients :

- 3 cuillères à soupe de farine
- 3 cuillères à soupe de sel fin
- 5 à 6 cuillères à soupe d'eau
- Du colorant alimentaire
- 1 cuillère à café de levure ou 1 cuillère à café de bicarbonate de sodium
- Un four micro-ondes

- Étapes:

- Mélanger la farine avec la levure ou le bicarbonate et le sel dans un saladier.
- Puis ajouter l'eau jusqu'à obtenir une pâte épaisse.
- Repartir la pâte dans 3 petits pots.
- Ajouter la couleur (3 gouttes par pot) et bien mélanger.
- Une fois la préparation terminée, il ne reste plus qu'à utiliser la peinture sur une feuille de papier, en laissant une bonne épaisseur pour que la peinture puisse gonfler !

-Une multitude d'outils peuvent être utilisés pour étaler la peinture : les doigts évidemment, coton tige, pinceau... toujours en quantité suffisante !

Après que les artistes aient terminés leurs œuvres, passer au micro-ondes une feuille à la fois environ 15 secondes à 800 W. Attention à toujours avoir un regard sur le micro-ondes pendant son fonctionnement.



La vie du relais



Contacter le RPE

78 rue Pasteur
76240 Le Mesnil Esnard

Vous pouvez contacter les animatrices du RPE au 02 32 86 52 41/06.23.54.87.41

Ou par mail : rpe@plateau-est.fr

Permanences téléphoniques, lundi de 13h30 à 18h, mardi de 13h30 à 19h, mercredi de 14h à 19h, jeudi de 13h30 à 19h et vendredi, de 13h30 à 17h, (merci de laisser un message en dehors de ces horaires).

Permanences physiques, uniquement sur rendez-vous du lundi au vendredi, sur les mêmes horaires que pour les permanences téléphoniques.

Possibilité de rendez-vous en visioconférence.



Dates à retenir

- Préparation du certificat « Sauveteur Secouriste du travail » SST les **5 et 12 octobre** au RPE de Mesnil Esnard.
- Journée nationale de réflexion professionnelle des assistants maternels, le **samedi 16 novembre** à la halle aux toiles de Rouen, Le thème: « Regarde-moi, je suis un explorateur », conférence de Jean Epstein le matin et différents ateliers l'après-midi.
- Spectacle de Noël, le **mardi 10 décembre** à la salle Bourvil de Franqueville Saint Pierre.

